

Guy SEURET

Commissaire enquêteur

Département de VAUCLUSE  
Commune de CHÂTEAUNEUF DU PAPE

**ENQUETE PUBLIQUE POUR LA  
DESAFFECTATION DE CHEMINS RURAUX  
DESSERVANT LE DOMAINE DE LA SOLITUDE  
AVANT CESSION**

Du 20 février 2017 au 06 mars 2017

**CONCLUSION MOTIVEE DU  
COMMISSAIRE  
ENQUETEUR**

Le commissaire enquêteur soussigné Guy SEGURET  
Après étude du dossier et des textes réglementaires concernant la procédure de désaffectation d'un chemin rural avant cession .  
Après visite des lieux et constaté l'usage et l'état de chemins à aliéner .  
Après avoir demandé des compléments d'information aux différents intervenants .  
Ayant été à la disposition du public  
Vue la non inscription au PDIPR des chemins concernés  
Considère que le dossier a été complété  
La procédure est bien conforme à la réglementation qui autorise la cession d'un chemin rural qu'après enquête qui démontre bien que l'usage de ces chemins n'est pas public.  
Ils ne servent qu'à desservir le domaine de la solitude .  
Personne ne s'est manifesté pendant l'enquête .

Le chemin rural 348 au nord peut rester en l'état et faire l'objet d'une cession après déclassement dans la liste des chemins ruraux Il ne dessert que la propriété de la solitude et n'est pas utilisé par d'autres usagers .Il est entièrement sur le domaine de la solitude.

La partie du chemin rural 350 à céder doit être remplacé par un nouveau chemin à construire à partir du RD 192 au moins 75 mètres en direction de la ville de Châteauneuf du Pape. Il faudra présenter un véritable projet et le réaliser avant de supprimer le raccordement au RD192 .  
Le nouveau chemin peut être privé il reste l'accès principal au domaine de la Solitude et sera bien plus sûr avec son carrefour sur le RD 192 car il est à niveau et sa visibilité est meilleure .la partie à céder ne dessert que le domaine de la solitude et reste sur sa propriété . Ce n'est pas le cas de la partie restante jusqu'à la VC 30 qui dessert le BOUCOUP et d'autres propriétés .  
Dans les travaux à réaliser il faut prévoir de supprimer l'actuel carrefour avec le RD 192 en reconstituant la continuité du talus de déblais du RD afin que personne ne soit tenté de prendre ce chemin et enlever la signalisation du domaine en place .

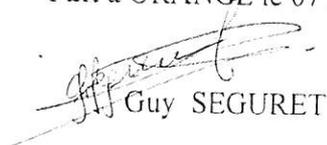
Pour toutes ces raisons nous pouvons affirmer que l'usage des chemins en question est bien privé et leur cession est possible . Il faudra toute fois attendre 2 mois après l'enquête au cas ou une association syndicale des propriétaires desservis n'ai demandé de se charger de leur entretien .Ceci n'est possible que sur le CR 350 qui dessert d'autres propriétés mais celles ci ne sont pas enclavées car desservies par la partie de CR 350 qui reste vers le BOUCOUP .

Considérant que le projet reste bien dans l'application du code rural et du code de la voirie routière  
Considérant que l'enquête s'est déroulée dans le respect de la procédure  
J'emets un :

### **AVIS FAVORABLE à la cession du CR 348 et partie du CR 350**

**Cette cession ne pourra avoir lieu qu'après au moins 2 mois après l'enquête et réalisation d'un nouvel accès depuis le RD 192 avec suppression de l'ancien raccordement et déplacer la signalisation du domaine. Les consorts Lançon devront présenter au Maire et au conseil départemental le projet du nouveau chemin à construire avec son raccord au RD192 .**

Fait à ORANGE le 07 MARS 2017

  
Guy SEGURET

Chemin rural de la solitude Châteauneuf du Pape